

**22<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du mardi 2 février 2016 à 19h30**

**A la Halle polyvalente à Glovelier**

**Président** : M. Claude HUMAIR, Président.

**Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

**Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.  
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

**Excusé** : -

**Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 2 du 20 janvier 2016, ainsi que par affichage public.

M. le président Claude Humair a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle polyvalente à Glovelier. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il salue M. Abel Gelso, nouveau conseiller communal, ainsi que les représentants de la presse et le public.

M. Humair communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Concernant le point n° 6 « Règlement concernant la garde et la taxe des chiens », M. le Maire Jean-Bernard Vallat communique que le secrétariat communal a été averti ce matin mardi 2 février 2016, par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, que notre règlement n'était pas valable et ne pouvait pas être présenté au Conseil général. M. le Maire souligne pourtant que le règlement sur la garde et la taxe des chiens était un règlement-type du canton. D'entente entre le Service des communes, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le Conseil communal, il a été décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

Le président indique que le point 6, Règlement sur la garde et la taxe des chiens, est retiré.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté, avec la modification annoncée.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

**1. Appel.**

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Claude Crétin est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat.

M. Jean-Michel Jobin est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.

M. Frédéric Juillerat est excusé et remplacé par M. Yoann Schaffter.

M. Lionel Rostagno est excusé et non remplacé.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

**2. Procès-verbal du 15 décembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2015 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications.

M. Georges Migy communique que le projet le plus important va voir le jour, avec le dépôt du permis de construire de Cartier. La ZAM joue un rôle très important dans notre région. Il souligne le parfait rapport de confiance entre Cartier, le Conseil communal et le Syndicat de la ZAM. Le Copil de la ZAM travaille à l'extension de la ZAM2 avec tous les partenaires. Il cite également les contraintes engendrées par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

M. Gérard Ruch indique qu'il a déposé sur les tables, à l'intention de chaque conseiller général, un document concernant la conception directrice du développement territorial. Ce document est le plus important pour Haute-Sorne. Il invite les membres du Conseil général à prendre connaissance plus particulièrement des pages 22 à 26. Sur le principe, le Canton prévoit une population du Canton du Jura de 80'000 habitants à l'horizon 2030. Cela représente 7'000 habitants de plus pour le canton, dont 6'500 pour les pôles urbains que seraient Delémont (4'700 habitants de plus), Porrentruy et Saignelégier et seulement 300 à 350 habitants de plus pour Haute-Sorne, qui ne devrait pas être un pôle urbain. Ce document sur la conception directrice du développement territorial fait l'objet d'une consultation publique. Des contacts avec le canton ont déjà été pris. M. Ruch demande aux conseillers généraux de se mobiliser par rapport à ce projet.

M. le Maire présente M. Abel Gelso de Courfaivre, élu tacitement au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Louis Joliat. M. Gelso reprend le dicastère de l'environnement. Il lui souhaite la bienvenue au Conseil communal, ainsi qu'aux séances du Conseil général.

M. le Maire annonce le départ à la retraite de M. Jean-Pierre Allemann, voyer, en juin prochain. Une annonce pour engager un nouveau voyer communal a paru dans le Quotidien Jurassien, le Journal officiel et sur notre site internet.

M. Jean-Bernard Vallat revient sur l'important éboulement qui s'est produit à Glovelier, en-dessus du rond-point vers le manège Bourquard, avant la bifurcation de la route de contournement. Le secteur est sensible et des géologues étudient le terrain. On sait que d'autres blocs vont bouger et des arbres menacent de tomber. La route va rester fermée à tout trafic quelques semaines, voire quelques mois. Les cars postaux et les cars scolaires sont déviés par la route de contournement.

### 4. Questions orales.

**M. Kevin Challet (PS)** indique que certains courriers envoyés à la Commune n'ont jamais reçu de réponses, ni même d'accusé de réception. Haute-Sorne doit être réceptive aux demandes et problématiques de ses citoyens. C'est pourquoi une réponse aux courriers est indispensable. M. Challet ajoute que pour les situations particulières où une réponse concrète ne peut pas être apportée dans un proche délai, un accusé réception doit être envoyé. Une telle démarche paraît une règle élémentaire de bienveillance et peut apaiser certaines réactions de citoyens. M. Challet pose deux questions :

- existe-t-il une procédure au sein de l'administration communale ?
- qu'est-ce que le Conseil communal peut mettre en place afin d'ajuster cette problématique ?

**M. le Maire Jean-Bernard Vallat** répond que la Commune reçoit des dizaines de courriers par jour. Deux secrétaires trient le courrier et le distribuent. Après ces courriers doivent être traités. Mais aucun courrier à sa connaissance n'a pas reçu de réponse. Une mesure a été prise dès 2016, tous les courriers, à l'intention du Conseil communal ou des divers services, sont copiés et classés. Toutes les semaines, un contrôle est effectué pour savoir si les courriers ont reçu une réponse. Si on sait que la réponse va prendre du temps, on va faire un accusé réception. M. le Maire fait son mea culpa, car quelques courriers ont reçu des réponses tardives.

**M. Kevin Challet (PS) est satisfait.**

**M. Patrick Ballaman (PS)** a été interpellé au sujet des futurs travaux de la place de la Gare à Bassecourt. Selon les informations en sa possession, un agrandissement des voies est prévu et pourrait ainsi empiéter sur la place de jeux à côté de la gare. Il demande si la superficie de cette place va être réduite et si oui dans quelle proportion ? Il demande également comment la place sera-t-elle utilisable pendant la durée des travaux et quelles garanties le Conseil communal a pu obtenir de la part des CFF pour la remise en état cas échéant ?

M. Gérard Ruch, conseiller communal, répond qu'il est prévu le dédoublement des voies à Bassecourt. Durant les travaux, la partie du bas sera fermée et les quelque jeux de la partie basse démontés. En 2018, à la fin des travaux, il est possible que la place de jeux soit complètement fermée durant quelques mois. Après les travaux, les CFF prendront en charge les coûts concernant la remise en état de la place de jeux. Il est possible que les CFF empiètent d'un mètre sur le terrain. M. Ruch rappelle que les CFF entreprendront des travaux pour plus de 20 millions de francs. Il précise également qu'une séance d'information a été organisée l'année dernière.

M. Patrick Ballaman (PS) est satisfait.

**5. Règlement de police communale (Message n° 63 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat explique que le nouveau règlement de police communale a été établi sur la base des cinq règlements en vigueur dans les villages. Le règlement a été soumis au Service des communes et au Conseil communal. M. Jean-Bernard Vallat apporte un complément au libellé de l'article 16, alinéa 2 : « S'agissant des ouvrages réalisés dans le cadre d'un remaniement parcellaire ou d'une amélioration foncière simplifiée (AFS), les dispositions du règlement concernant **l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune de Haute-Sorne** s'appliquent. »

M. Claude Humair donne connaissance du règlement section par section.

Mme Nicole Lachat demande une information au sujet de la vidéosurveillance.

M. le Maire répond que la vidéosurveillance est soumise à des règles très strictes, notamment par la Confédération.

Passé au vote, le règlement de police communale est accepté par 30 voix, sans avis contraire.

**6. Règlement concernant la garde et la taxe des chiens (Message n° 64 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

**7. Crédit de Fr. 72'000,- pour l'étude de l'entretien du réseau routier communal (Message n° 65 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Georges Migy, conseiller communal, informe qu'il s'agira d'un outil de planification performant, les travaux seront réalisés par l'entreprise SACR à Delémont sur une durée de deux ans, 2016 et 2017. Cette étude nous permettra de disposer d'un plan de gestion et il sera possible d'élaborer le budget par rapport à la qualité de l'infrastructure routière. Tous les résultats de ces analyses pourront être intégrés dans un futur logiciel de gestion des cadastres souterrains des chemins et des rues. Au nom du Conseil communal, M. Migy recommande au Conseil général d'accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) estime que ce crédit est judicieux, c'est un outil indispensable et la dépense sera très vite amortie. Il indique que le groupe PCSI+RC acceptera ce crédit.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) relève que pour ce point de l'ordre du jour, son groupe ne s'est pas formellement positionné et chacun votera librement. Le groupe apprécie que cet objet soit soumis au Conseil général, même si la dépense est de la compétence du Conseil communal. Le PS adhère au projet, mais M. Ballaman cite quelques points qui dérangent :

1. L'acceptation de cette étude peut créer un précédent. Une autre commission ou un autre dicastère pourrait aussi déléguer un état des lieux au travers d'une étude : état des lieux des

chemins vicinaux (non compris dans cette étude), état des lieux des conduites d'eau, etc. Dans quelle mesure cet état des lieux ne peut-il pas être réalisé par les services communaux dans un premier temps avec synthèse par le chef voyer ?

2. M. Ballaman aimerait autant que la priorité soit mise sur des dépenses qui peuvent engendrer un retour sur investissement. Il pense notamment à la commission sur l'énergie. M. Ballaman pense à des projets à proposer, lesquels vont engendrer un coût, mais permettront, sans doute, un retour sur investissement.
3. Cette étude est une photographie d'un état des lieux du moment. Une telle étude prend du sens si une mise à jour est réalisée régulièrement. Au-delà du coût initial de Fr. 70'000,- environ, d'autres charges récurrentes interviendront pour la mise à jour. Accepter ce crédit constitue de facto une validation des dépenses de mises à jour qui viendront par la suite.
4. Bien que cette planification soit louable, elle ne pourra pas empêcher les situations imprévues et urgentes auxquelles la commune devra faire face. La planification des travaux sera certes connue, mais la réalisation restera néanmoins à la merci des imprévus (éboulements, dégâts d'eaux, de gel, etc.).

Pour ces différentes raisons, M. Ballaman reste perplexe quant à l'attribution de ce crédit. Il remercie M. Migy d'apporter quelques informations complémentaires.

M. Georges Migy répond que l'on pourrait imaginer donner du travail aux voyers. Mais on ne peut pas faire une étude de visu, il s'agit de définir la structure même de la route. Pour cette raison, après discussion, la commission des travaux publics a été convaincue de la nécessité de disposer d'un outil performant, qui sera mis à jour régulièrement. Un ordre de priorité sera établi pour fixer un budget. Le service de voirie n'a pas les connaissances techniques suffisantes et définir quand on doit refaire un tapis, etc.

S'agissant des imprévus, on y sera toujours confronté et on ne peut pas les planifier. Afin de préserver notre potentiel du réseau routier, on doit se donner les moyens de réaliser un tel travail. On peut aussi envisager une étude pour d'autres secteurs (eau, etc.), mais le travail ne s'applique pas de la même manière.

Passé au vote, le crédit de Fr. 72'000,- pour l'étude du réseau routier communal est accepté par 26 voix, sans avis contraire.

<p><b>8. Préavis concernant le crédit de Fr. 2'162'100,- pour le projet d'alimentation en eau du hameau de Sceut (Message n° 66 du Conseil communal au Conseil général du 11 janvier 2016).</b></p>
---

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin, conseiller communal, relève que le problème de l'eau à Sceut est important. Il y a eu beaucoup de discussion et il faut mettre les bouchées doubles. Une convention (Haute-Sorne / Saint-Brais) qui fixe la répartition des coûts et les modalités après les travaux a été signée. Le crédit global fera l'objet d'un scrutin communal le 28 février prochain. M. Crétin aimerait que le Conseil général donne un signal fort. L'assemblée communale de Saint-Brais va se prononcer prochainement sur ce crédit. Le dossier a été déposé à l'Office de l'environnement. Les soumissions sont rentrées à 90 %. M. Crétin confirme que, selon les soumissions, le coût total sera inférieur au crédit proposé. Au niveau de la répartition, l'infrastructure de base sera à la Commune à St-Brais. Les 2/3 des coûts seront assumés par Saint-Brais et 1/3 par Haute-Sorne. Nous achèterons l'eau au même prix que Saint-Brais va l'acheter au SEF. Les habitants de Sceut paieront le prix de l'eau qui sera appliqué en Haute-Sorne.

M. Crétin ajoute que nous avons été mis sous pression par le collectif des consommateurs d'eau de Sceut et nous sommes encore en discussion avec leur avocat. Il espère pouvoir boucler ce dossier rapidement. Il rappelle que si nous avons dû passer par la solution provisoire de filtration, le coût atteindrait plus de Fr. 400'000,- pour les rénovations nécessaires des installations actuelles, plus les coûts récurrents de l'ordre de Fr. 30'000,- par année.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) est d'avis que c'est un bon projet et important. Il rappelle que l'eau est amenée du vallon de Saint-Imier. Si le projet est refusé, la solution pour Sceut nous coûtera beaucoup plus cher. Le groupe PCSI+RC va donner un préavis favorable.

M. Damien Lachat (UDC+AB) fait part de quelques points qui lui semblent pertinents sur le sujet. S'il trouve important que chacun ait accès au service commun dans de bonnes conditions, il ne trouve pas très correct la manière dont ont réagi les habitants du hameau de Sceut concernant les problèmes de turbidité de leur eau. Il rappelle que s'il est possible, lors de conditions météorologiques particulières, que la turbidité de l'eau dépasse certaines normes, il n'y a aucune relation avec un quelconque risque sanitaire, il n'y a ni virus, ni bactéries dans cette eau, elle ne rend pas malade, elle est juste un peu trouble. Alors que le réservoir vieillissait et n'a jamais fait l'objet de réfection et que le problème de turbidité est connu depuis plus de 50 ans, il remarque que c'est seulement une fois la commune fusionnée que les voix de ce hameau se sont vraiment faites entendre et ont été relayées même jusqu'au Parlement. Les problèmes étaient connus et il est étonné que si ces problèmes étaient autant urgents, pourquoi les habitants de Sceut, respectivement de l'ancienne commune de Glovelier, n'ont-ils jamais fait les investissements qu'il aurait fallu faire ? Comme tout projet d'envergure, il peut imaginer que c'était une question de coûts. Répartir des montants dépassant le million de francs entre les 780 contribuables de l'ancienne commune était difficile et pas populaire, raison pour laquelle, probablement, le projet a toujours été repoussé. M. Lachat se pose la question de savoir si de l'eau qui se trouble pour quelques maisons, quelques jours par an est un projet prioritaire pour la commune ? N'avons-nous pas de routes à refaire, d'écoles à moderniser, voire même une quotité d'impôt à diminuer ? Pour sa part, il reste sceptique sur la réponse. Il espère juste que les habitants qui ont donné de la voix seront aussi prompts à écrire des lettres pour remercier les autorités communales pour avoir empoigné le problème et proposé une solution et qu'ils s'investiront pour convaincre la population du bien-fondé de cette dépense.

M. Pascal Crétin répond qu'il est d'accord avec les propos tenus par M. Lachat et est très déçu de certaines personnes raccordées au réseau de Sceut. Il rappelle que l'eau est soumise à la loi fédérale sur les denrées alimentaires et que nous avons l'obligation de fournir de l'eau de qualité. Des mots très durs ont été prononcés envers les autorités, mais nous sommes convaincus qu'il faut réaliser ce projet.

M. Michel Saner (PDC) relève qu'il ne faut pas oublier que les habitants de Sceut font partie de Haute-Sorne. Il rappelle que les conduites sont en éternit et que des problèmes surviendront dans un avenir très proche. Le groupe PDC donnera un préavis favorable à ce projet.

M. Patrick Ballaman (PS) communique que son groupe est favorable au projet et salue le projet avec la Commune de Saint-Brais. Il encourage les citoyens de Haute-Sorne à accepter ce crédit.

Mme Hannah Osborne (PDC) revient sur les conduites en éternit. S'il y a une coupure d'eau, lors de la remise en état, il existe un risque d'amiante et le citoyen pourrait être empoisonné.

M. Pascal Crétin précise que l'amiante est dangereuse lorsqu'elle est sous forme poussiéreuse. Tout le dispositif est sécurisé par les réducteurs de pressions. Il n'y a pas de risque particulier au niveau de l'amiante.

Le Conseil général délivre un préavis favorable à sa majorité, par 30 voix.

<b>9. Nomination d'un membre de la commission d'école primaire, pour représenter le village de Soulce.</b>
--

M. Michel Saner demande une interruption de séance. L'assemblée accepte.

M. Jean-Luc Portmann se fait l'écho d'une personne qui souhaite faire partie de la commission d'école, il s'agit de M. Jean-Daniel Hadorn, domicilié à Soulce.

M. Michel Saner intervient également pour proposer M. Christophe Mertz, domicilié à Soulce.

M. Patrick Ballaman est d'avis que ce sera compliqué pour le Conseil général de voter. C'est embarrassant, cette demande de nomination a été présentée à deux reprises et il n'y avait aucun candidat. Et maintenant, nous avons deux candidatures.

M. le Président propose à M. Jean-Daniel Hadorn de se présenter, étant donné qu'il est dans la salle. Le Conseil général est favorable.

M. Jean-Daniel Hadorn se présente. Il est cuisinier en diététique à Delémont et père de 3 enfants, qui sont scolarisés à Porrentruy, Glovelier et à l'école secondaire à Bassecourt.

M. Daniel Joray indique que M. Christophe Mertz est consultant informatique et a aussi des enfants scolarisés à Glovelier.

Passée au vote, M. Jean-Daniel Hadorn obtient 20 voix, contre aucune à M. Christophe Mertz. M. le Président félicite M. Hadorn pour sa nomination à la commission d'école primaire.

**10. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Correia de Jesus, Manuel Antonio et de son épouse, da Silva Freitas de Jesus, Candida Maria et leurs enfants et de Mme Freitas Moès, Stéphanie.**

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter cette demande de naturalisation.

M. Manuel Antonio Correia de Jesus est né le 5 mai 1968 au Portugal. Son épouse est née le 28 mai 1964 au Portugal. Dylan, est né le 8 août 1999 à Delémont et Alexis est né le 2 septembre 2003 à Delémont. Toute la famille est au bénéfice du permis d'établissement C. Mme Candida Maria da Silva Freitas est arrivée en Suisse en 1987 et vit à Bassecourt depuis l'an 2000. M. Manuel Antonio Correia de Jesus est arrivé en Suisse en 1999 et vit à Bassecourt depuis 2002.

La demande de Stéphanie Freitas Moès, née le 28 septembre 1989 à Delémont, fait partie de la même procédure que pour la famille Correia de Jesus. Stéphanie Freitas Moès est la fille de Mme Candida Maria da Silva Freitas. Elle séjourne au Foyer Les Fontenattes à Boncourt depuis sa majorité, soit depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Mlle Freitas Moès souffre depuis sa naissance d'une infirmité motrice cérébrale, c'est pourquoi elle n'a pas pu participer à l'audience prévue dans le cadre de sa naturalisation.

M. Correia a fait sa vie en Suisse, il a acheté une maison et veut rester en Suisse lorsqu'il aura sa retraite. Madame a demandé sa naturalisation pour sa fille qui est aux Fontenattes et elle espère qu'elle puisse continuer à vivre ici, être suivie et bien soignée. Madame da Silva Freitas a aussi demandé la naturalisation pour l'avenir de ses enfants. Elle n'a plus d'attache au Portugal.

L'audition s'est déroulée le 12 novembre 2015. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Manuel Antonio Correia de Jesus, son épouse Candida Maria da Silva Freitas de Jesus et leurs enfants Dylan et Alexis obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Le Service de la population est également favorable à l'octroi du droit de cité communal et cantonal à Mme Stéphanie Freitas Moès.

Passée au vote, la demande d'indigénat communal est acceptée par applaudissements.

**11. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Moscaritoli, Francesco et de sa famille.**

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter cette demande de naturalisation.

M. Francesco Moscaritoli est né le 6 septembre 1963 en Italie. Son épouse est née 9 septembre 1965 en Italie. Michele est né le 21 septembre 1998 à Delémont et Angela est née le 6 décembre 2000 à Delémont. Toute la famille est au bénéfice du permis d'établissement C. Francesco Moscaritoli est arrivé à Bassecourt en 1967. Son épouse est arrivée à Bassecourt en 1995.

Francesco Moscaritoli a pratiquement toujours vécu en Suisse. Il aime la précision suisse. Il ne pourrait pas vivre en Italie, dont il n'a même plus la mentalité. Il se sent suisse. Maria Amoruso a déposé une demande de naturalisation essentiellement pour l'avenir de ses enfants. Cela fait vingt ans qu'elle vit en Suisse, elle ne va pas retourner en Italie.

L'audition s'est déroulée le 25 novembre 2015. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Francesco Moscaritoli, son épouse Maria Amoruso et leurs enfants Michele et Angela obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande d'indigénat communal est acceptée par applaudissements.

**12. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Mme Atici, Esma.**

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter cette demande de naturalisation.

Mme Esma Atici est née le 19 mai 1984 en Turquie. Elle est de nationalité turque et est arrivée en Suisse en 1998. Elle vit à Bassecourt depuis 2011. Elle est au bénéfice du permis d'établissement C.

Cela fait longtemps qu'elle vit en Suisse. Sa vie est ici, elle travaille en Suisse. Ses amis et une partie de sa famille vivent dans notre canton.

L'audition s'est déroulée le 3 novembre 2015. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Esma Atici obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande d'indigénat communal est acceptée par applaudissements.

**13. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Pereira Campana, José Manuel et de sa famille.**

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter cette demande de naturalisation.

M. José Manuel Pereira Campana est né le 30 avril 1981 en Espagne. Son épouse est née le 5 mars 1985 en Espagne également. Laura est née le 31 décembre 2008 et Léo le 2 mai 2011. Toute la famille est au bénéfice du permis d'établissement C. José Manuel Pereira a vécu de 1982 à 1994 à Bâle et est retourné en Espagne de 1994 à 2004. Il est revenu en Suisse en 2004 et habite à Courfaivre depuis 2011. Son épouse est arrivée à Delémont en 2005 et elle vit à Courfaivre depuis 2011.

M. José Manuel Pereira Campana a passé plus de temps en Suisse qu'en Espagne. Il aime le système suisse. Il a aussi demandé la naturalisation pour ses enfants. Le couple a une maison et est bien intégré. Mme Silvia Arias Vazquez se sent plus Suisse qu'Espagnole. Elle aime notre pays et sa culture.

L'audition s'est déroulée le 24 novembre 2015. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. José Manuel Pereira Campana, son épouse Silvia Arias Vazquez et leurs enfants obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande d'indigénat communal est acceptée par applaudissements.

M. Jean-Bernard Vallat rappelle que les dossiers de naturalisation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

---

M. le Président informe le dépôt d'une motion intitulée « Création d'une fonction de secrétaire pour le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne », rédigée par Mme Jeannette Receveur et M. Daniel Joray et signée par 20 conseillers généraux. Cette motion sera annexée au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la première séance 2016 avait été passé en revue, M. Claude Humair remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement.

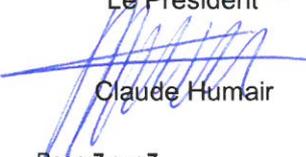
M. Claude Humair lève la séance à 21h00.

Bassecourt, le 2 février 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

  
Claude Humair

  
Gérald Kraft

Motion n°8

## Motion

Rédigée par Jeannette Receveur et Daniel Joray

A la demande de la commission d'école primaire de Haute-Sorne

## Création d'une fonction de secrétaire pour le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Si la commune de Haute-Sorne est l'une des trois plus grandes communes jurassiennes, le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne, avec 630 élèves et 70 enseignants répartis dans 8 lieux d'enseignement, est lui le deuxième plus grand cercle primaire du canton, derrière Delémont (~1000 élèves) et devant Porrentruy (~400 élèves).

La gestion d'un cercle scolaire est régi par *la loi scolaire (RSJU 410.11)*, *l'ordonnance scolaire (RSJU 410.111)*, ainsi que par *l'ordonnance sur la direction des écoles obligatoires (RSJU 410.252.2)*. Selon ces bases légales, la responsabilité de la gestion administrative des établissements scolaires est assurée et assumée financièrement par les autorités communales ou, dans les cas des écoles secondaires, par les syndicats de communes.

Pour aider les communes dans la gestion administrative des cercles scolaires, le service de l'enseignement octroie un certain nombre d'heures de décharge aux directeurs, proportionnelles au nombre d'élèves du cercle, ainsi qu'au nombre de sites d'enseignement, pour accomplir les tâches de gestion définies dans l'article 6 de l'ordonnance sur la direction des écoles obligatoires (RSJU 410.252.2).

Dans le cercle scolaire de Haute-Sorne, la direction dispose de 24 périodes de 45 minutes de décharge. Il n'existe malheureusement pas de règles cantonales définissant le soutien administratif nécessaire qu'une commune devrait octroyer à la direction d'un cercle scolaire. Cependant, comme le constate le gouvernement jurassien dans sa réponse à l'interpellation du député Vincent Eschmann intitulée "**Secrétariat des écoles effectué par les directions : évitons le naufrage ! (N°838)**", « **dans certaines écoles, la situation devient, il est vrai, difficile, tant les tâches administratives mais également pédagogiques deviennent nombreuses et chronophages** » et qu'à ce jour « **seules les écoles d'importance disposent d'un secrétariat à des taux variables** ».

Type	Cercle scolaire	Nombre d'élèves	Secrétariat en %
Primaire	Delémont	991	70%
Primaire	Haute-Sorne	630	0%
Primaire	Porrentruy	370	60%
Secondaire	Delémont	499	100%
Secondaire	Haute-Sorne	313	40%
Secondaire	Porrentruy	696	120%
Secondaire / Primaire	Courrendlin	116 / 274	25%
Secondaire	Val Terbi	258	25%

Le tableau ci-dessus récapitule les principaux cercles scolaires du canton ainsi que le taux de secrétariat attribué par les communes ou les syndicats concernés par leur fonctionnement.

Dans la pratique il n'existe pas de cercle scolaire primaire ou secondaire de plus de 300 élèves sans secrétariat dans le canton, sauf en Haute-Sorne. Comme l'indiquait le gouvernement dans sa réponse à l'interpellation de Monsieur Eschmann, il était **désormais imaginable avec la nouvelle commune de Haute-Sorne, qu'un secrétariat puisse être envisagé pour la deuxième plus grande commune du canton.**

Le service de l'enseignement a, par ailleurs, reconnu dans son courrier du 16 décembre 2015 la clause du besoin et a émis un préavis favorable à la demande de la commission d'école.

Cependant, au vu de la réalité du terrain et des nombreuses sollicitations, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports par son Service de l'enseignement émet un préavis positif quant à la mise en place d'un secrétariat administratif partiel au sein de votre cercle scolaire. Ce dernier possédant un nombre d'élèves et d'enseignant-e-s important, il me paraît opportun qu'une évaluation de la mise en place d'un secrétariat au sein de votre établissement soit effectuée dans les meilleurs délais.

Même le conseil communal reconnaît dans sa réponse du 16 septembre 2015 que la demande de la commission d'école concernant la création d'un poste de secrétaire est justifiée car il **est conscient de la surcharge de travail actuellement imposée à la direction de notre cercle et à la commission d'école.** Mais il estime, malheureusement à tort au vu des bases légales existantes, que ce type de poste devrait être pris à la répartition de charge.

Si le travail imposé par le SEN ne peut plus être assumé par les heures de décharge, c'est à la répartition des charges que ce nouveau salaire doit être pris et nous vous proposons de transmettre votre requête directement au service de l'enseignement.

Cette méconnaissance du fonctionnement des cercles scolaires jurassiens est étonnante, car il nous semble important de rappeler que :

- La commune participe à hauteur de 86% au financement du poste de secrétaire (40% pour le secrétariat et la comptabilité) du cercle scolaire secondaire de Haute-Sorne (313 élèves) ;
- Les heures de décharge sont attribuées selon les mêmes critères aux directeurs primaires et secondaires
- Les tâches administratives de ces deux cercles sont plus que similaires.

Nous demandons par cette motion et conformément aux règles définies dans le ROAC que le conseil communal :

- **Etablis** avec l'aide de la commission d'école et du service de l'enseignement un cahier des charges pour la fonction de secrétaire du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne.
- **Définisse** le taux d'occupation nécessaire à l'accomplissement de cette tâche.
- **Alloue** ou **organise** (au besoin par une demande de création de poste au conseil général) les ressources nécessaires à cette nouvelle fonction.

Nous demandons que cette motion soit traitée lors du prochain CG comme le permet le ROAC. Afin de voir ce point et sa mise en application soit effectuée au plus vite.

Signature(s)

N. Lachat  
J. Decener  
M. Kraus  
O. J. Witt  
J. Decener  
M. Kraus